



-  Limite des zones
-  Espaces boisés classés
-  Emplacements réservés
-  Chemins inscrits au Plan Départemental d'itinéraire de Promenades et de Randonnées
- U = Zone urbanisée
- Ux = Zone urbaine à vocation d'activité
- 1AU = Zone à urbaniser
- A = Zone agricole
- Azh = Zone agricole à dominante humide
- N = Zone naturelle stricte
- Nzh = Zone naturelle à dominante humide

Emplacement réservé n°1 - Création d'un nouveau cimetière - Commune - 2000m²

Emplacement réservé n°2- Projet intercommunal à l'abbaye du Mont -Saint-Martin-Communauté de Communes du Vermandois-25 000 m²

Emplacement réservé n°3 - Extension du cimetière actuel - Commune - 706 m²

Région Hauts-de-France
Département de l'Aisne

Commune de Gouy

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°5.2 : Règlement graphique
Echelle 1-5000e - Territoire (Sud)

Vu pour être annexé à la délibération du..... Le Maire	Délibération prescrivant le PLU : Délibération arrêtant le projet de PLU : Délibération approuvant le PLU :
Droit de Préemption Urbain établi sur l'ensemble des zones urbaines U et à urbaniser AU par délibération du	



Conseils, projets et formations
MT Projets
Urbanistes

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets
9 Rue du Château Mouzin
51 420 Cemay-les-Reims
www.mt-projets.com
06.25.48.45.65 / 06.62.23.36.79